

# Rencontre interrégionale de la création artistique et de la Culture

---

**Nord - Pas-de-Calais  
Picardie**

---

Lundi 16 février 2015  
Théâtre du Nord - Lille



Alors même que le monde plonge peu à peu dans l'obscurité des fanatismes, des intolérances, des exclusions et des égoïsmes, et que, plus que jamais, les enjeux du service public de l'Art et de la Culture comme espace de résistance à la barbarie devraient être revendiqués, défendus et portés par tous, le principe politique fondateur de ce service public qui pose que l'art (tout particulièrement la création contemporaine) et la culture doivent échapper aux seules lois du marché est brutalement remis en cause par certains. Cette remise en cause se fait au prétexte d'économies dérisoires (au mieux), de rentabilisation électoraliste ou (au pire) dans une sorte de guerre idéologique contre les enjeux mêmes du service public de l'Art et de la Culture.

Face à ces voix qui appellent avec hypocrisie et fausseté à une libéralisation de l'Art et de la Culture, face à ces autres voix qui par intérêt ou aveuglement appellent à un infléchissement du service public de l'Art et de la Culture vers l'activité de loisirs et de divertissements, plus de 350 acteurs culturels de la grande Région Nord – Pas de Calais / Picardie se sont réunis au Théâtre du Nord le 16 février dernier pour interpeller l'État, les élus, et les partis politiques présentant leurs candidats aux prochaines élections.

Les événements dramatiques du début d'année ont grandement ébranlé la société française dans son ensemble. Avec un peu de recul, ils nous interrogent sur les manquements qui ont permis ce drame car dans ces crimes, c'est bien la liberté de création qui a été touchée. Nous avons aujourd'hui la responsabilité d'un avenir commun. Il nous faut encore et toujours agir, parler, éduquer, travailler, écrire, jouer, penser... Les politiques publiques de l'Art et de la Culture représentent sur ce point précis un enjeu déterminant.

Ici, comme partout en France, la place des artistes dans la société est mise à mal avec les risques forts d'effondrement des financements publics. Par ailleurs, nous restons attentifs et vigilants sur les choix politiques qui seront faits sur la question de l'intermittence. Ainsi, les derniers engagements du gouvernement qui souhaite l'inscrire dans la loi en milieu d'année sont des signes que nous suivons avec attention. Mobilisés et unis, nous voulons que les projets de réforme (réforme territoriale, réforme de l'État) soient le reflet de l'affirmation par les partenaires publics d'un réel projet de société où la Culture aura toute sa place, émancipatrice et éducative, partagée et créative.

Nous défendons et nous voulons :

- Une reconnaissance du service public de l'Art et de la Culture comme espace d'élaboration de la pensée critique.
- La protection et la professionnalisation de celles et ceux qui ont choisi de faire métier de leur art (le statut de l'intermittence du spectacle étant un exemple menacé des conquêtes sociales).
- Un service public de l'Art et de la Culture défini dans le cadre d'une politique nationale en partenariat avec les collectivités territoriales.

Lors de la rencontre interrégionale du 16 février au Théâtre du Nord à Lille, les 350 participants se sont répartis dans 3 ateliers afin de travailler à la rédaction d'un texte commun. Les thématiques abordées sont les suivantes :

### **Atelier 1. Les politiques publiques de la Culture**

### **Atelier 2. La réforme territoriale de l'État**

### **Atelier 3. La création et « le peuple » : ce qui vit et ce qui est à faire vivre**

La synthèse de ces 3 ateliers constitue la base du document que nous vous adresserons aujourd'hui.

---

#### *Les organisations signataires*

Le **Syndeac** Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles  
Le **Synavi** Syndicat des arts vivants, regroupant des compagnies artistiques indépendantes  
le **SNSP** Syndicat national des Scènes publiques  
le **SFA/Synptac-CGT 5962**  
L'**Intersyndicale CFDT-Culture/SUD Culture Solidaires de la DRAC Picardie**  
**Coordination des Interluttants 59/62**  
**Coordination AILP** (Artistes Intermittents en Lutte en Picardie)  
Le **CIPAC** Fédération des professionnels de l'Art contemporain  
**Actes Pro** Association des compagnies professionnelles en Picardie  
**50°nord** Réseau transfrontalier d'art contemporain  
le **Réseau de Scènes en Picardie**  
La **FRAAP** Fédération des Réseaux et Associations d'Artistes Plasticiens  
Le **RésO Picardie**  
Les **Réseaux cinéma et éducation aux images de la région Nord – Pas-de-Calais**  
Le **RAOUL** Réseau des Musiques Actuelles en Nord/Pas-de-Calais  
Le **Patch** Réseau des Musiques Actuelles en Picardie  
**Territoires de Cirque** réseau national de lieux de production et de diffusion fondé par les Pôles Cirque  
**ArtoSCOPE** réseau des professionnels de l'Art et des Spectacles en Artois  
le **Collectif Jeune Public** Nord – Pas-de-Calais  
**Nord – Pas-de-Calais en Scène**  
Le **CR2L Picardie** Centre Régional Livre et Lecture  
et **des artistes et collectifs indépendants**

---

#### *Contacts*

**Christophe Marquis**, délégué Syndeac Picardie  
03 23 82 87 22 / [echangeur@echnageur.org](mailto:echangeur@echnageur.org)

**Ludovic Rogeau**, délégué suppléant Syndeac Nord – Pas-de-Calais  
06 30 96 65 22 / [l.rogeau@comediedebethune.org](mailto:l.rogeau@comediedebethune.org)

# Atelier 1

## Les politiques publiques de la Culture

---

Artistes de théâtre, de danse, de marionnettes, de cirque, artistes plasticiens, enseignant(e)s, universitaires, directeurs(trices) de compagnies de spectacles, de théâtres, de Scènes Nationales, de Centre Dramatique National, de Centre Chorégraphique National, de Centres de Développement Chorégraphique, de Fonds Régional d'Art Contemporain, de lieux culturels, de MJC, représentant(e)s de réseaux d'éducation populaire, du cinéma, du livre, nous sommes mobilisés parce que nous refusons que les réformes en cours affaiblissent les politiques publiques de l'art et de la culture. Venus du Nord – Pas-de-Calais et de Picardie, nous voulons que la future grande région s'invente avec nous.

### D'où partons-nous ?

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, le Conseil National de la Résistance a rédigé un programme basé sur un ensemble de principes et de valeurs sur lesquels reposerait la démocratie moderne de notre pays : la retraite, l'éducation nationale, la Sécurité sociale, la nationalisation des sources d'énergie, la culture pour tous.

La théorie du service public basée sur celle de la solidarité sociale a été bâtie à cette époque où devait se construire une philosophie politique et juridique s'opposant au modèle libéral de l'État.

La politique culturelle française a réellement pris son envol avec la création en 1959 par André Malraux du ministère des Affaires culturelles qui affirme un désir de démocratisation de la culture, une volonté égalitaire qui se concrétise par deux politiques : la protection sociale pour les artistes et l'accès pour tous à la culture.

Un corpus législatif permettra de légitimer l'intervention de la puissance publique : le préambule de la constitution de 1948 et de 1958, le décret relatif aux attributions du ministère chargé de la culture du 24 juillet 1959, les lois de décentralisation de 1982 et 1983, le traité de Maastricht de 1992, les lois de 1999 sur les intercommunalités...

Au fil des décennies, un maillage territorial d'une finesse inégalée a pu se développer grâce à une compétence partagée entre chaque échelon territorial, des dispositifs complémentaires et des financements croisés. À travers tous les territoires, une multitude d'équipes artistiques, de nombreux lieux et événements culturels ont permis une grande diversité qui tient compte des enjeux d'équité territoriale et d'égal accès de tous à la culture.

## Qu'est ce qui se joue en ce moment ?

Nous assistons à une situation inédite : démantèlement du service public, restriction des acquis sociaux, inégalités territoriales, volonté de réduire la culture aux seules industries culturelles afin d'en faire un produit de consommation et de «marketing», diminutions budgétaires, désengagement politique : ici même, dans la grande région Nord – Pas-de-Calais / Picardie, le nouveau maire de Tourcoing assume de supprimer la totalité de la subvention du Théâtre du Nord pendant que la nouvelle municipalité de Béthune a pris la décision de mettre fin à la programmation du Poche, salle de musiques actuelles.

À tout cela, s'ajoutent les attaques régulières contre **le dispositif d'assurance chômage des intermittents**. «Intermittent» n'est ni un métier, ni un statut, c'est un régime spécifique. Ce régime spécifique créé en 1936 est maintenant régi par les annexes 8 et 10 du régime général de l'assurance chômage. Le «régime des intermittents» concerne les artistes et les techniciens des secteurs du spectacle vivant, de la musique, du cinéma et de l'audiovisuel. Malgré les luttes très dures qui ont amené aux annulations de festivals pendant l'été 2003 et malgré les préconisations faites par les collectifs d'intermittents et le secteur culturel, le modèle en vigueur agréé alors fut injuste, dispendieux et contradictoire avec les pratiques d'emploi des intermittents. Le nouvel accord de mars 2014 reconduit et aggrave le protocole de 2003, il durcit les conditions d'éligibilité du système et sanctionne les plus fragiles. Par ailleurs, alors que les artistes et les techniciens sont de plus en plus sollicités pour des activités d'éducation artistique et culturelle et de transmission des savoirs, ces activités ne sont valorisées au titre de l'intermittence que pour un nombre d'heures très limitées.

**Les artistes plasticiens** quant à eux, fiscalement assimilés à des travailleurs indépendants, bénéficient de droits sociaux proches de ceux des salariés mais n'ont ni de droit au chômage, ni de reconnaissance des accidents du travail. La méconnaissance de leur statut aux caractéristiques si spécifiques engendre une précarité chez les artistes-auteurs et la multiplication de pratiques contractuelles illégales qui les affaiblit.

Et alors que **l'éducation artistique et culturelle** est régulièrement dépeinte comme «indispensable à la démocratisation culturelle et à l'égalité des chances», les moyens n'ont jamais été réunis pour un Plan ambitieux à la hauteur de ces enjeux.

De tout ce qui a été débattu lors de cet atelier, il ressort que ceux qui en ont pourtant la responsabilité tentent d'oublier (et de nous faire oublier) les principes fondateurs du service public de l'Art et de la Culture. Au prétexte d'économies dérisoires, de rentabilisation électoraliste ou dans une sorte de guerre idéologique contre les enjeux mêmes du service public de l'Art et de la Culture, des théâtres ferment, des subventions baissent et on assiste à un infléchissement du service public de l'Art et de la Culture vers l'activité de loisirs et de divertissements.

## Dans ce contexte nous nous sommes accordés pour demander :

- **l'aboutissement de la Loi d'orientation** pour la création artistique qui doit affirmer notamment dans ses exposés que La Nation reconnaît à l'Art et à la Culture un rôle central qui justifie et explique l'intervention pérenne de l'État, nécessairement accompagnée d'une loi de programmation ;
- que la réforme territoriale inscrive la culture comme une **responsabilité partagée** et rendre l'exercice de sa compétence obligatoire ;
- **la pérennisation du régime spécifique d'assurance chômage** de l'intermittence par la prise en compte des préconisations des organisations professionnelles basées sur un principe mutualiste et solidaire ;
- **la création d'un Conseil national des professions des arts visuels** et la mise en place d'une régulation pour les artistes et les travailleurs indépendants de ce secteur
- **la mise en œuvre d'un Plan de développement pour l'éducation artistique et culturelle** financé par le Ministère de la culture, le Ministère de l'Éducation Nationale et les collectivités territoriales ;
- **la création d'un espace de travail pérenne entre les élus et les représentants des secteurs artistiques et culturels** afin de définir et accompagner les politiques publiques à chaque échelle du territoire de la future grande Région ;
- **un schéma de développement culturel régional** tenant compte des enjeux d'équité territoriale et d'égal accès de tous à la culture.

Nous demandons aux législateurs et aux élus de garantir :

- un service public de l'Art et de la Culture, irréductible aux seules règles du marché ;
  - la liberté de création et de programmation ;
  - l'égalité d'accès pour tous à une vie culturelle fondée sur la diversité.
-

# La réforme territoriale de l'État

---

Nous sommes tous mobilisés et unis pour nous assurer que les projets de réforme (réforme territoriale, réforme de l'État) soient bien le reflet de l'affirmation par les partenaires publics d'un réel projet de société où la Culture aura toute sa place, émancipatrice et éducative, partagée et créative. Nous refusons que les réformes en cours affaiblissent les politiques publiques de la culture par une baisse drastique des moyens.

Redistribution optionnelle des compétences, affaiblissement ou disparition possible des DRAC, hypothèse du guichet unique, compétition entre les régions : c'est l'équité républicaine des territoires qui est en jeu.

Nous exigeons une compétence culturelle obligatoire et partagée pour chaque collectivité territoriale.

### D'où partons-nous ?

La politique culturelle a été dès l'après-guerre l'une des premières politiques décentralisées. Les lois successives de décentralisation ont permis aux différents échelons territoriaux (Région, Départements, Intercommunalités, Communes) de s'emparer de la compétence culturelle, la clause de compétence générale permettant aux collectivités de se saisir de toutes les affaires qui leur sont propres au-delà des compétences obligatoires imposées par la loi. Des politiques culturelles se sont déployées à tous les échelons territoriaux donnant naissance à un maillage, à un écosystème culturel extrêmement riche et diversifié associant équipements structurants, lieux intermédiaires, compagnies et artistes auteurs.

### Qu'est ce qui se joue en ce moment ?

Le contexte qui nous mobilise est celui du croisement de 3 dynamiques :

#### 1. Un contexte budgétaire contraint :

Si le premier ministre a annoncé une stabilisation des crédits de la culture à partir de 2016, celle-ci fait suite à plusieurs années de baisse (4,5% en 2013, plus de 2% en 2014). Par ailleurs les collectivités locales sont durement touchées par une baisse sans précédent des dotations qu'elles reçoivent de l'État (11 milliards en trois ans, dont 4 milliards dès 2015).

## 2. Une réforme de l'État :

Le Ministère de la Culture – comme l'ensemble des ministères - procède à une nouvelle revue de ses missions, avec comme finalité clairement affichée, certes d'améliorer le travail de ses services, mais aussi de déléguer à des collectivités locales une partie des missions qui sont les siennes, voir d'en abandonner d'autres.

## 3. Une réforme territoriale

3 lois successives dessinent une profonde réforme des territoires :

La loi MAPTAM (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) qui voit la montée en puissance des Métropoles, l'affirmation de la notion de chef de file sur certaines politiques, la possibilité du transfert ou de délégations de certaines compétences de l'État aux collectivités locales ou des Départements aux Métropoles.

La loi qui porte fusion des 22 régions actuelles pour aboutir à la formation de 13 grandes régions.

La loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) en cours de discussion à l'Assemblée Nationale qui a pour objet de revoir et clarifier la répartition des compétences entre les collectivités.

La logique à l'œuvre, aussi bien dans la revue des missions de l'État que dans la réforme territoriale, est essentiellement une logique d'optimisation, de baisse des coûts de l'action publique, une politique d'austérité. Nous sommes loin d'un réel acte 3 de la décentralisation plaçant en son cœur une architecture institutionnelle et politique permettant le déploiement de projets de territoire cohérents et efficaces bénéficiant à tous, notamment aux territoires les plus défavorisés.

Pour pouvoir être considérée comme une étape supplémentaire de la décentralisation, la réforme doit être assortie d'une fiscalité qui tienne compte des compétences attribuées à chaque collectivité (la question de l'autonomie financière et fiscale des Régions n'est par exemple par abordée). Elle doit aussi être accompagnée d'une réforme des modes d'exercice démocratique : le mode d'élections des représentants des métropoles et des CTAP (Conférence Territoriale de l'Action Publique : instance de coordination sur l'exercice des compétences) doit être débattu.

La loi NOTRe est en cours de discussion à l'Assemblée Nationale. Nous tenons à saisir ce moment pour dire la réforme territoriale qui nous paraîtrait juste et nécessaire pour maintenir et développer la richesse de notre écosystème artistique et culturel français.

## Dans ce contexte nous nous sommes accordés pour demander :

### 1. Au législateur :

- **de faire de la culture une compétence obligatoire partagée** pour l'ensemble des échelons territoriaux de la nouvelle organisation territoriale. Partagée parce que ce partage est une garantie de l'indépendance des acteurs culturels qui ne dépendront pas du bon vouloir d'une seule puissance publique, d'un seul élu. Obligatoire pour permettre à toutes les collectivités, quelles que soient leurs tailles et leurs ressources, de se saisir de la question culturelle et de son inscription dans un projet de territoire. Sans compter que dans un contexte budgétaire tendu, la réduction du nombre de collectivités compétentes se traduira inmanquablement par une réduction des moyens dévolus aux politiques culturelles.
- **d'exclure la culture de la possibilité de mutualisation des services entre collectivités.** Dans un souci de mutualisation des moyens, il est prévu que les Départements et Régions puissent mutualiser leurs services pour certaines compétences. Cette mutualisation dont la seule motivation est celle de l'économie budgétaire est un facteur supplémentaire de réduction de la diversité des interlocuteurs des acteurs culturels.
- **d'exclure la culture de la possibilité de délégation de compétence entre collectivités.**

Toujours dans un souci d'économie et d'efficacité les collectivités auront la possibilité de déléguer par convention certaines compétences à d'autres collectivités. Ce mouvement aurait aussi pour conséquence de réduire la diversité des interlocuteurs et des accompagnements possibles pour les artistes et les acteurs culturels en général.
- **de pérenniser la possibilité de financements croisés et cumulés dans le domaine de la culture** (subventions de fonctionnement et d'investissement accordés par différentes collectivités territoriales à un même projet).
- **de réaffirmer le rôle de l'État** stratège et de ses services déconcentrés (DRAC) en matière de politique culturelle. L'État doit être le garant de l'équité républicaine entre les territoires et soutenir les collectivités peu dotées en moyens propres pour développer des projets de territoires adaptés. Il doit aussi affirmer une vision stratégique au service d'un développement harmonieux des territoires dans une logique de coopération plutôt que de compétition stérile.
- **d'associer les acteurs culturels aux CTAP** (conférence territoriale de l'action publique) Ces instances qui auront pour vocation de coordonner les politiques publiques et de construire les projets de territoire s'enrichiront, pour ce qui est de la construction des politiques culturelles, de l'expertise des acteurs eux-mêmes.
- **de réaffirmer la valeur normative des droits culturels** (proclamés par la Déclaration des droits de l'homme reprise par la Constitution de la Vème République, garantis également par la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne) comme base pour les politiques culturelles sur les territoires ainsi que la responsabilité commune et partagée de l'État et des collectivités pour leur application sur tous les territoires.

## 2. aux élus des collectivités territoriales de :

- **de se saisir pleinement de la compétence culturelle**, de la revendiquer dans les débats en cours autour de la réforme territoriale ;
- **de poursuivre dans la tradition humaniste** qui reconnaît à l'Art la fonction émancipatrice d'utopie vivante nécessaire en chaque individu et au centre de notre société. La culture, de même que l'éducation sont les ferments à cultiver si nous souhaitons construire une société d'individus aptes à accueillir positivement la complexité d'un monde ouvert plutôt qu'une société du repli sur soi ;
- de s'appuyer sur ces réformes pour **co-construire un schéma territorial ambitieux** à différentes échelles (locale, régionale et nationale) qui se déclinera à travers les selon différents réseaux dédiés à la création et à la diffusion, labellisés ou non.

## 3. À toutes et tous

Souhaiter que les réformes territoriales soient réalisées dans le souci de construire des projets de territoires adaptés pour tous suppose aussi d'investir l'Espace politique européen.

Ainsi la montée en puissance des Régions est aussi une conséquence de l'organisation territoriale des politiques européennes. Les Régions deviennent autorité de gestion des programmes opérationnels européens. Dans un souci de cohérence, elles tendent à harmoniser leurs politiques régionales avec les priorités fixées par les politiques européennes qu'elles gèrent. Les programmes opérationnels européens d'aujourd'hui sont la traduction de la stratégie 2020 de l'UE, définie au lendemain de la crise financière de 2008. Cette stratégie pour une croissance durable et inclusive est clairement d'inspiration libérale. Elle exclut les objectifs culturels des objectifs stratégiques de l'UE, alors même que l'article 167 du Traité de Lisbonne fait de la culture l'un des piliers de la construction européenne.

Les discussions sur la stratégie 2020-2030 de l'UE débutent aujourd'hui. Il est par conséquent essentiel à tous niveaux de considérer que l'espace européen est un espace politique à investir. Il nous appartient à tous, État, élus des collectivités, acteurs culturels, d'investir cet espace politique dont les choix impactent très directement les réformes territoriales en cours et les orientations à venir des politiques publiques de notre État et de nos collectivités territoriales.

---

# La création et « le peuple » : ce qui vit et ce qui est à faire vivre

---

### D'où partons-nous ?

En 2014 et en 2015, les cas de fermeture de lieux artistiques et culturels, d'annulation de festivals, de remise en cause de projets, de programmations, de réduction des budgets se sont multipliés. La situation est grave : au-delà des femmes et des hommes qui ont choisi ces métiers et qui sont aujourd'hui mis en danger, c'est un lien avec tout un pan de la création qui est attaqué frontalement. Ce qui est attaqué là c'est un service public de l'art et de la culture garantissant un lien non soumis aux critères exclusifs de rentabilité entre le public, les créateurs et les lieux, et ce du plus petit territoire à la plus grande métropole. Ce qui est attaqué là, ce sont les chemins de traverse d'une poétique déroulée au jour le jour par les acteurs d'une diversité culturelle : artistes, directeurs de lieux, techniciens, médiateurs culturels,... Ce qui est attaqué là, c'est la possibilité pour le spectateur d'avoir cette relation de proximité avec celui qui fait, avec celui qui fabrique, avec celui qui transmet, et celle-ci est irremplaçable, car c'est un lien avec l'humain.

À ceux qui considèrent la création artistique comme un ensemble de produits uniquement quantifiables au regard de leur performance commerciale et du spectre de leur audience, à ceux qui désignent l'artiste comme élitiste, éloigné du peuple, nous opposons ce lien permanent avec l'humain. C'est lui qui fait depuis des décennies ce qu'on appelle la démocratisation culturelle, et qui traverse toute l'histoire d'une décentralisation que défendent et qu'assument aujourd'hui encore chaque jour, sur tous les territoires, créateurs et a fortiori responsables de lieux artistiques et culturels. C'est lui qui noue une relation avec une multitude de personnes toutes classes sociales, toutes générations, toutes origines confondues. Il faudrait pouvoir recenser toutes les expériences, toutes les rencontres, toutes les actions, toutes les créations qui disent la richesse, l'importance, la force et la vitalité de cette démocratisation culturelle toujours en actes.

Évaluer une telle démarche qui n'a de cesse de travailler sur la cohésion d'une société à l'aune unique de la rentabilité et de l'audience, revient à nier son histoire et son sens, c'est-à-dire à la tuer.

Mais quelle société voulons-nous ?

On a parlé d'un échec de la démocratisation culturelle, mais qui parle de l'échec d'une idéologie toute entière fondée sur « l'avoir » ? Comment accepter ce constat cynique et mensonger dans une société où la précarité gagne, précarité physique, précarité morale ?

## **Qu'est-ce qui se joue actuellement ?**

À l'heure où certains dangers d'uniformisation de la pensée, de recroquevillement communautaire, de standardisation des offres menacent, nous revendiquons l'ouverture à travers la diversité des écritures, des genres, des formes, des disciplines, des créations, et des lieux de leurs rencontres avec le public. Nous n'opposons pas le petit au grand, le haut au bas, le divertissant au « cérébral », nous les réclamons toutes les couleurs et leurs complémentarités, nous n'excluons ni l'un ni l'autre, nous voulons que l'un et l'autre vivent et se déploient chacun dans sa spécificité, dans son originalité, dans son économie. Ce qui nous inquiète dans les industries culturelles, ce ne sont pas les industries culturelles, c'est le fait qu'on veuille juger aujourd'hui à l'aune de leur seul paradigme un service public de l'Art et de la Culture. Ce qui nous inquiète dans le divertissement, ce n'est pas le divertissement, c'est le fait qu'on ne veuille plus juger une création qu'à l'aune de sa capacité à divertir.

Que penserait-on d'une offre politique qui peu à peu prendrait la forme d'un parti unique ? Cela serait-il bon pour la société et le peuple ? Certainement pas !

Notre parti pris, on l'aura compris, est évidemment le contraire. Les divers endroits de création, de diffusion et de relation où nous sommes, nous les voyons comme autant de lieux de foisonnement d'une démocratie, comme autant de lieux de cette diversité fondant un écosystème vivant qui ne peut se satisfaire de la pensée unique d'un « Big is beautiful. »

## **Dans ce contexte nous nous sommes accordés pour demander :**

Aujourd'hui, on nous parle de « la société de la connaissance » comme celle qui assurera le développement (économique) futur. Face à la défiance croissante vis-à-vis des élites politiques, les instances et processus dits de « démocratie participative » se multiplient. En tant qu'artistes et professionnels des arts et de la culture, nous prenons ces enjeux au sérieux. Nous revendiquons nos lieux de travail comme des lieux de connaissance et de transmission, d'apprentissage de la complexité du monde, de débat démocratique, grâce aux créations artistiques qui s'y déploient, aux artistes qui les initient et à toutes celles et ceux qui les accompagnent. À l'heure du repli sur soi, nous revendiquons aussi nos lieux comme ceux de la découverte de l'inconnu, des autres, du désir et du plaisir, en quelque sorte des lieux de vie. Si nous nous entendons sur le fait que la société n'est pas réductible à un système économique et financier et à des chiffres, sans aucune alternative, alors nous savons que nous œuvrons pour la société et le bien commun, c'est-à-dire ce qui collectivement nous appartient.

Pour relever le défi cependant, quelques premières conditions fondamentales sont indispensables :

- **stopper immédiatement l'hémorragie des moyens** et relancer ceux-ci ;
- **revenir sur l'expansion des dispositifs, appels à projets, indicateurs de performance et autres cadrages administratifs** dont la chronophage confère à l'absurde et qui nous empêchent de plus en plus de penser, d'agir, de travailler ;
- **discuter de la transformation du système** et des modèles établis, car nous ne sommes pas conservateurs, si tant est que nous puissions respecter les deux premières conditions.

Nous entendons échanger de tout cela à nouveau avec des élus, qui restent pour la plupart convaincus de la nécessité de la présence des artistes et de ceux qui les accompagnent sur tous les territoires. Nous souhaitons être à leur côté pour les aider à formuler un discours à la fois offensif et convaincant sur cette absolue nécessité. Il n'est pas encore trop tard pour faire des « biens communs » une cause commune.

---